



GUIDE DE TRI ET DE COLLECTE 2019 2020

NOUVEAU : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ
N° gratuit 0 800 88 11 77 depuis un poste fixe
montpellier3m.fr/villebelle

**Ensemble,
éco-responsables.**



Montpellier
Méditerranée
Métropole

NOUVEAU : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Cette année 2019-2020 marque un tournant pour le tri sélectif, mis en place dès 1994 sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole. En effet, les consignes de tri se simplifient considérablement.

Vous pouvez désormais déposer dans votre bac ou sac jaune TOUS les emballages, y compris les plus petits comme les capsules et les plus fins comme les films et sacs plastiques. Tous les détails de ce nouveau tri vous sont présentés dans ce guide.

Plus de questions à se poser : tous les emballages vont dans la poubelle jaune !

Cette évolution se fait en deux temps, dès le 17 octobre 2019 pour 17 communes⁽¹⁾, puis dès le 14 janvier 2020 pour 14 autres communes⁽²⁾. Elle est rendue possible par la rénovation et l'extension du centre de tri Déméter, qui pourra désormais traiter jusqu'à 35 000 tonnes d'emballages et de papiers et cartons, contre 24 500 tonnes en 2018. La Métropole a investi 19,3 millions d'euros dans ce chantier.

En vous proposant ce tri plus simple, la collectivité se fixe pour objectif d'augmenter significativement le taux de recyclage et de valorisation des emballages, plus particulièrement des matières plastiques. Nous devons prendre conscience que la surproduction et la surconsommation de plastique sont une source d'épuisement des ressources et de pollution. Réduire son usage et le recycler est une impérieuse nécessité, un engagement pour un futur durable.

Je tiens à remercier tous ceux qui font chaque jour ce geste de tri. Montpellier Méditerranée Métropole a besoin de l'engagement de chaque citoyen pour relever le défi de la réduction et du recyclage des déchets.

BON TRI !



Philippe SAUREL

Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Le Maire de la Ville de Montpellier

⁽¹⁾Montpellier, Fabrègues, Cournonterral, Cournonsec, Pignan, Saussan, Lavérune, Saint Georges d'Orque, Murviel-lès-Montpellier, Montaud, Saint-Drézéry, Sussargues, Castries, Saint-Brès, Saint-Geniès des Mourgues, Restinclières, Beaulieu (soit 73% de la population).

⁽²⁾Grabels, Juvignac, Saint Jean de Védas, Villeneuve-lès-Maguelone, Lattes, Pérols, Castelnaud-le-Lez, Clapiers, Montferrier-sur-Lez, Prades-le-Lez, Jacou, Le Crès, Vendargues, Baillargues.

COMMENT EST ORGANISÉE LA COLLECTE DE MES DÉCHETS ?

La Métropole organise la **collecte des déchets dans ses 31 communes**, selon des modalités qui peuvent varier en fonction du **type d'habitat** (individuel, collectif, hyper-centre...) et du **type de déchets collectés** (emballages et papiers, verre, ordures ménagères...).



INFOS +

Comment est financé le service public de gestion des déchets ?

- + Par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son taux est unique (11,25%) sur toute la Métropole et n'a pas augmenté depuis 2009.
- + Par la redevance spéciale pour le financement complémentaire des déchets issus des professionnels en fonction du service rendu.
- + Par les recettes de revente de matériaux, grâce à un tri sélectif efficace des déchets recyclables et les soutiens financiers des éco-organismes qui gèrent les filières de réemploi et de valorisation des déchets faisant l'objet d'un dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur (emballages, papiers, mobiliers, électroménagers, textiles, etc.).

COMMENT PRÉSENTER MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?

VERRE

Présentez ou déposez vos déchets à la collecte **dans les contenants mis à disposition par la Métropole.**

PRÉSENTATION AU PORTE-À-PORTE, SANS ENCOMBRER LA VOIE PUBLIQUE



Sac jaune
(pour les emballages et papiers dans certains centres-villes)



Bac de 45 à 240 L
en dotation familiale



Bac de 240 à 770 L
en dotation collective

N'encombrez pas la voie publique !
Rentrez vos bacs après le passage de la collecte.

Pensez aux agents et respectez l'espace public !
Ne surchargez pas les contenants.

DÉPÔT EN APPORT VOLONTAIRE



Conteneur enterré



Conteneur aérien



Benne en déchèterie

INFOS +

- + La taille des bacs qui vous sont fournis est adaptée à la composition du foyer et à la fréquence de collecte. Obtenez ou remplacez votre bac sur : montpellier3m.fr/villebelle. Pour vous signaler ou pour une dotation supplémentaire, téléphonez au numéro gratuit **0800 88 11 77**.
- + Les sacs jaunes sont fournis gratuitement par la Métropole, en point relais à Montpellier, sur présentation d'un bon de retrait distribué deux fois par an dans votre boîte aux lettres, ou en guichet unique pour les autres communes concernées.

Déposez votre verre, **sans bouchon ni couvercle**, dans les contenants d'apport volontaire.



Bouteilles en verre

Pots en verre

Bocaux

1 200
conteneurs
à verre près
de chez
vous

Pas de sac
au sol

68€
minimum
LE PV
à Montpellier



INFOS +

Par respect pour la tranquillité des riverains, déposez le verre entre 7h et 22h.

- + Vos emballages en verre doivent être vidés, mais il est inutile de les rincer ou de les laver.
- + Les verres de table, la vaisselle et le vitrage doivent être jetés dans le bac gris car ils ont une composition chimique différente du verre d'emballage et détériorent la qualité du recyclage.
- + Retrouvez la carte des points d'apport volontaire du verre sur : montpellier3m.fr/villebelle

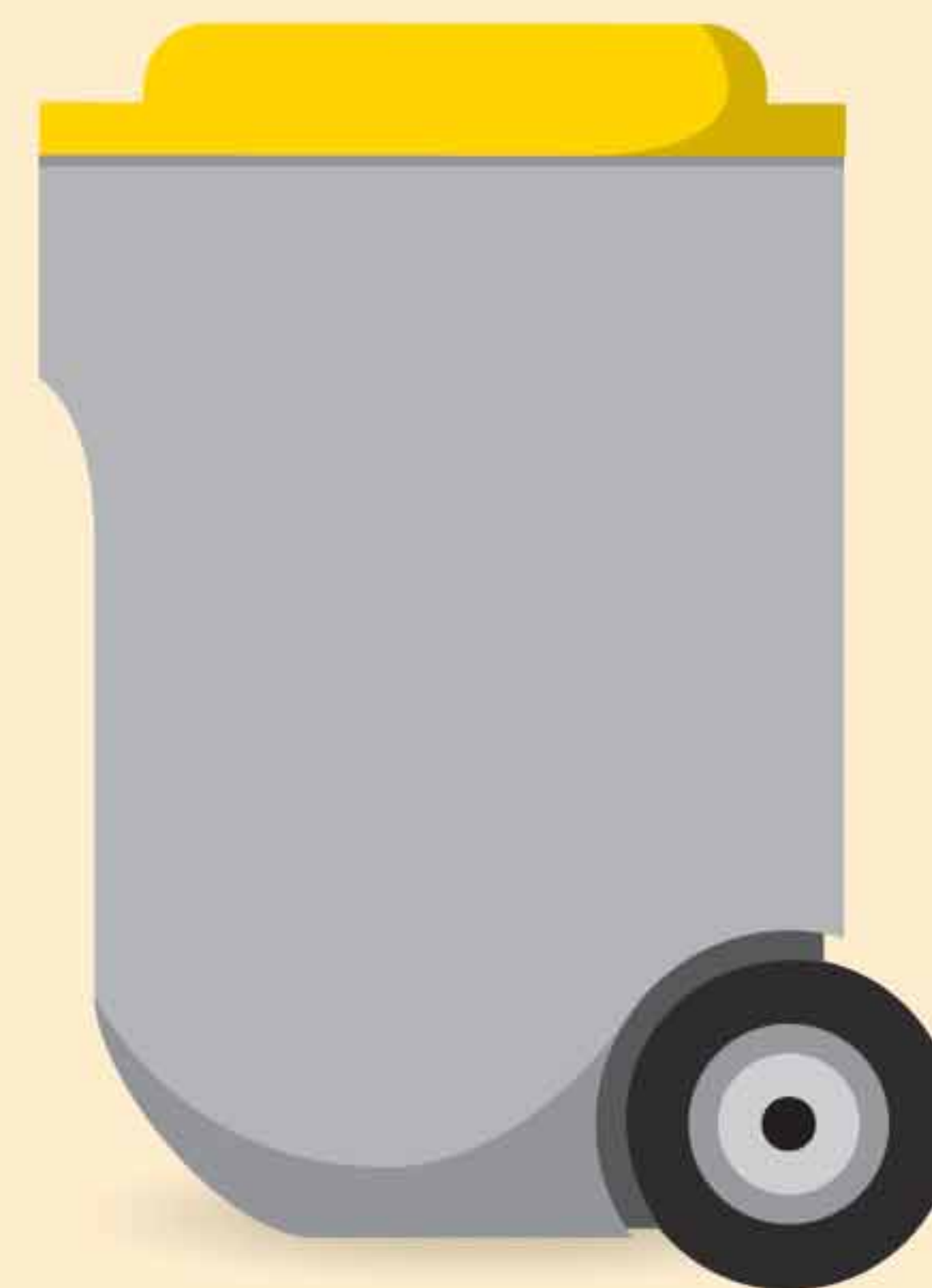
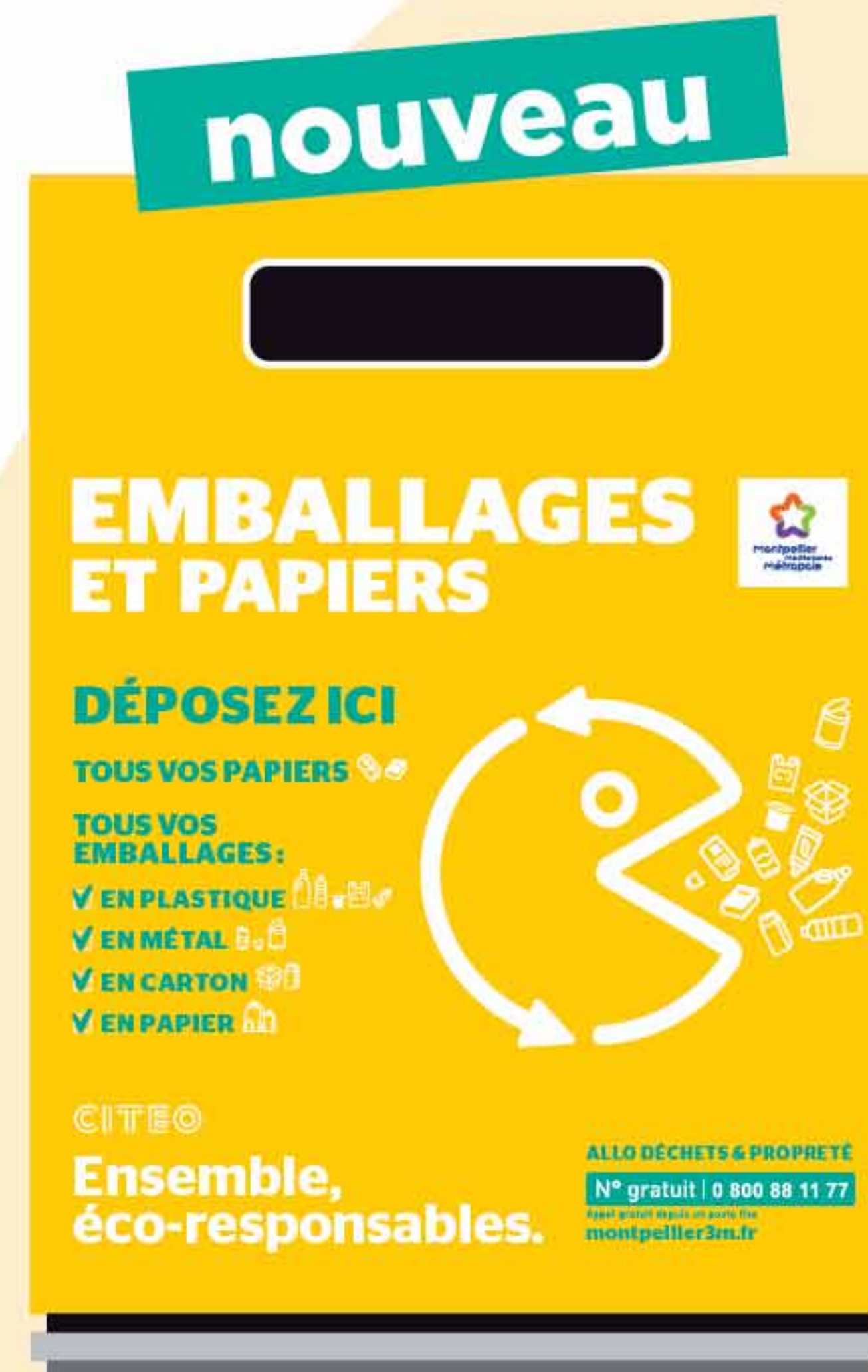
EMBALLAGES ET PAPIERS

Déposez vos emballages et papiers **en vrac** dans:

- le **bac jaune**,
- le **sac jaune**,
- les **conteneurs d'apport volontaire**.



Emballages en métal (boîtes de conserve, canettes, aérosols...)



Bouteilles et flacons en plastique



Tous les autres emballages en plastique (pots de yaourts, barquettes, sacs, films...)



Tous les petits emballages en aluminium et acier (capsules, blister...)



Emballages et briques en carton

INFOS +

- + Vos emballages doivent être vidés mais il est inutile de les rincer.
- + Pour savoir si vous êtes dans une zone de collecte en sacs jaunes et pour savoir comment en bénéficier gratuitement, rendez-vous sur montpellier3m.fr/villebelle/bac-jaune
- + Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie ou présentés à la collecte des encombrants.

En cas de doute, utilisez le bac gris

BIODÉCHETS

Déposez vos biodéchets **dans un sac biodégradable**, puis dans le bac orange ou les points d'apports volontaires dédiés.

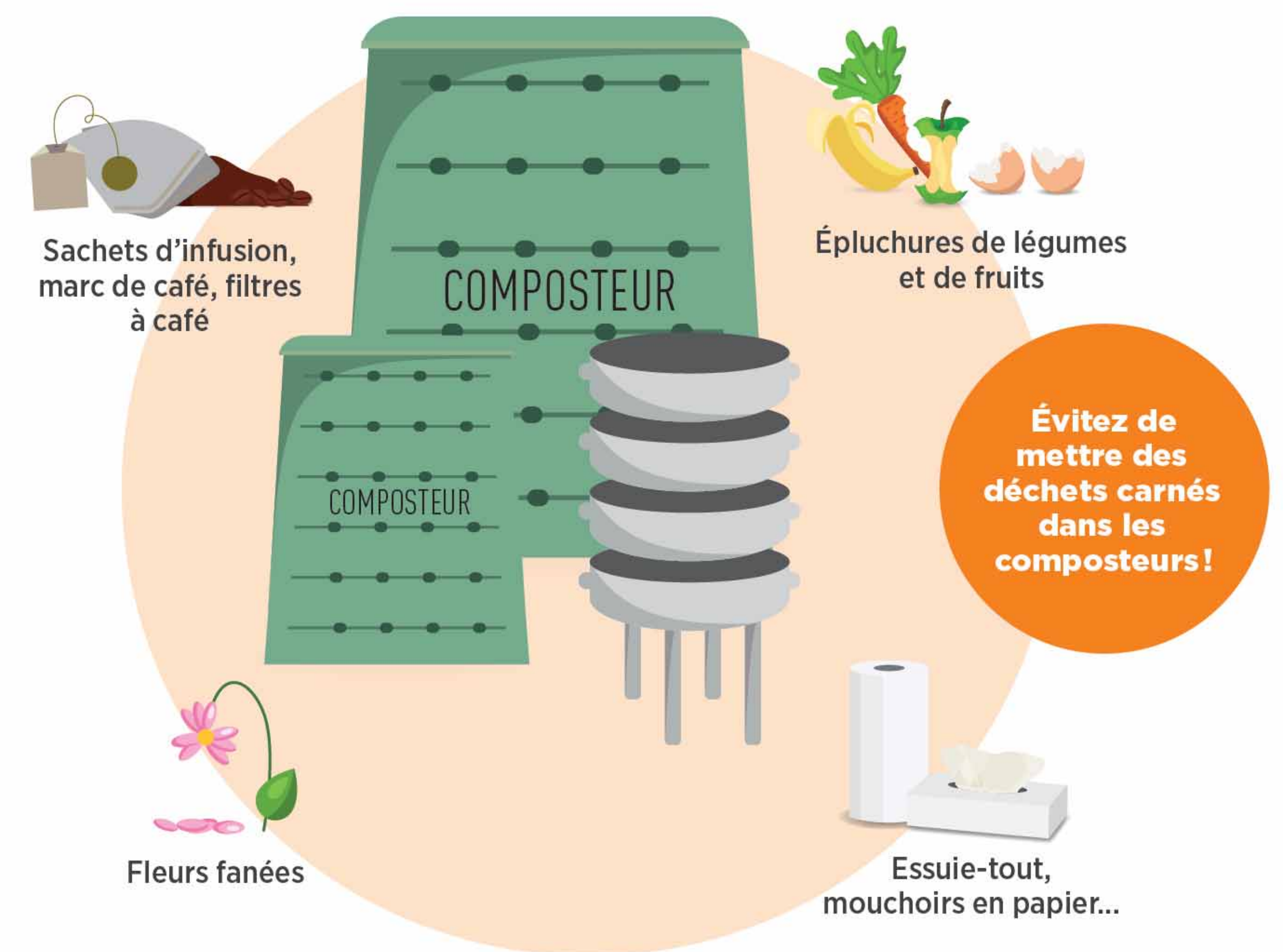


INFOS +

- + Le bac orange et les points d'apports volontaires dédiés sont les seuls conteneurs de biodéchets dans lesquels vous pouvez jeter des déchets carnés.
- + Des sacs biodégradables sont mis gratuitement à disposition dans les guichets uniques de la Métropole entre le 15 juin et le 15 septembre.
- + Pour faciliter le tri de vos biodéchets, la Métropole vous accompagne : mise à disposition d'un bioseau, conseils pratiques...

VALORISEZ VOUS-MÊME VOS BIODÉCHETS

La Métropole vous propose une solution adaptée à chaque situation. Vous pouvez disposer **gratuitement** d'un composteur individuel ou d'un soutien de 50 euros, sous conditions, pour l'acquisition d'un lombricomposteur.



INFOS +

- + Pour vos biodéchets, il existe également des solutions collectives. Si votre résidence dispose d'un espace vert, elle peut être équipée d'un composteur. Une démarche plus globale, à l'échelle d'un quartier, peut également être initiée dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole.

Pour tout renseignement, appelez le numéro gratuit Allo Déchets et propreté : 0 800 88 11 77

TEXTILE

300
conteneurs
textiles

Déposez vos textiles (même en mauvais état), votre **petite maroquinerie** et vos **chaussures** (attachées par paire) dans un sac, puis dans les conteneurs à textile.



Vêtements, chaussures, sacs...

INFOS +

- + Souillés, les textiles ne peuvent pas être recyclés : jetez-les dans le bac gris.
- + Trouvez le conteneur le plus proche de chez vous sur : montpellier3m.fr/villebelle

ORDURES MÉNAGÈRES

Une fois le tri effectué, déposez tous les déchets restants non dangereux dans des sacs fermés, puis dans le bac gris ou les conteneurs enterrés.



Vaisselle, verres et assiettes

Articles d'hygiène (couches-culottes, lingettes, cotons-tiges...)

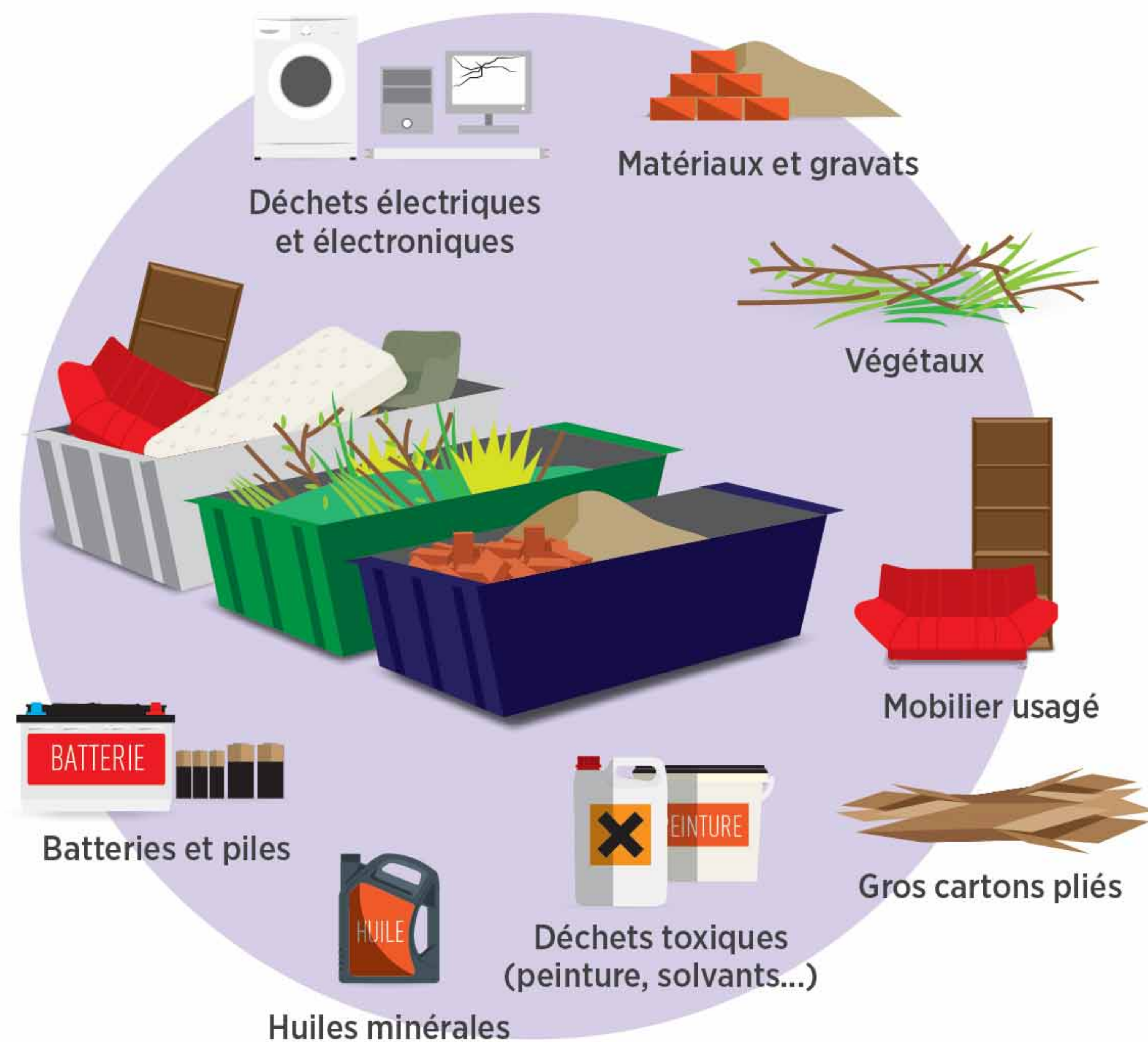
Petits objets cassés (non électriques)

INFOS +

- + Déposez vos bouteilles, bocaux et pots en verre dans les conteneurs d'apport volontaire. Les déchets médicaux, les déchets toxiques (peinture, solvants...), les piles et les appareils électriques ou électroniques sont interdits dans le bac gris.

DÉCHETS OCCASIONNELS

Déposez les **déchets occasionnels** dans les **déchèteries** de la Métropole : encombrants, gros cartons, déchets électriques et électroniques, certains déchets dangereux....



RÈGLES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

- Munissez-vous de votre Pass Métropole délivré par le guichet unique de votre mairie.
- L'accès est autorisé uniquement aux véhicules de tourisme ou petits utilitaires, de moins de 2 mètres de hauteur.
- Les dépôts sont limités à 1 m³ par semaine et par usager.

INFOS +

Pour les déchets occasionnels que vous ne pouvez pas apporter en déchèterie, plusieurs services de collecte sont mis en place par la Métropole :

- + À Montpellier, une collecte régulière est réalisée à jour fixe par secteur. De plus, une remorque de collecte mobile est stationnée une fois par mois sur 10 emplacements du centre-ville.
- + Dans les 30 autres communes du territoire, un service d'enlèvement à domicile est disponible sur rendez-vous auprès du guichet unique de votre mairie ou via le formulaire en ligne.
- + Retrouvez les modalités et les jours de collecte des encombrants sur : montpellier3m.fr/villebelle ou par téléphone au numéro gratuit **0800 88 11 77**.

ENCOMBRANTS

Dépôts interdits en dehors des horaires de collecte sous peine d'amende.

Article R632-1 et s. du code pénal



Pour vos encombrants, **privilégiez l'apport en déchèterie**, qui limite l'encombrement de l'espace public et permet de mieux les valoriser. Si vous ne pouvez pas, déposez-les **aux jours et horaires de collecte des encombrants**, au lieu habituel de présentation de vos déchets. Cette collecte en porte-à-porte est gratuite.



RÈGLES À RESPECTER POUR BÉNÉFICIER DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

- L'encombrant doit constituer un bien meuble (et non pas un agrégat de matériaux).
- Il ne doit ni excéder 50 kg ni 1,50 m dans sa plus grande dimension, afin de pouvoir être transporté par 2 personnes.
- L'ensemble du dépôt ne peut excéder 2 m³ par foyer.
- Les déchets électriques et électroniques sont interdits et doivent être portés en déchèteries.

INFOS +

Particuliers ou professionnels, pour vos déchets en gros volumes, orientez-vous vers les nombreuses filières de recyclage dédiées, situées sur le territoire. Retrouvez la carte des 12 sites de recyclage et de traitement sur montpellier3m.fr/villebelle

- + À Montpellier, une collecte régulière est fixée par secteur. Retrouvez les modalités sur : montpellier3m.fr/villebelle
- + Dans les 30 autres communes du territoire, un service d'enlèvement à domicile est disponible sur rendez-vous, via le formulaire en ligne sur montpellier3m.fr/villebelle ou auprès du guichet unique de votre mairie.

DÉCHETS À FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Certains déchets disposent de **filières de traitement spécifiques** et **ne sont pas pris en charge** par le service public de gestion des déchets ménagers de la Métropole.

| TYPE DE DÉCHETS | COLLECTE |
|---|--|
| Déchets non dangereux des professionnels au-delà d'une production de 10 000 L par semaine | Par contrat avec une entreprise privée spécialisée |
| Médicaments non utilisés. Déchets de soins à risques infectieux à placer dans la boîte à aiguilles. | À déposer en pharmacie |
| Bouteilles de gaz, pneus, extincteurs, déchets pyrotechniques (fusées de détresse)... | À retourner auprès de votre vendeur |
| Amiante, souches et troncs d'arbres d'un diamètre supérieur à 10 cm, volumes de déchets occasionnels supérieur à 1 m ³ | À déposer en déchèterie spécialisée |



INFOS +

POUR LES GROS VOLUMES

Pour les volumes de plus de 1 m³ et/ou les déchets professionnels, les professionnels comme les particuliers doivent s'orienter vers les déchèteries spécialisées. Retrouvez la carte des 12 sites de recyclage et de traitement sur montpellier3m.fr/villebelle

RÈGLES À RESPECTER POUR LE TRI ET LA COLLECTE DES DÉCHETS

Respectez les **principales règles** présentées dans ce guide et détaillées dans l'arrêté métropolitain du 24 février 2017.

- ✓ **Respect des consignes** et règles de tri
- ✓ **Respect des jours et des horaires** de présentation fixés
- ✓ **Respect des horaires de sortie et de rentrée** des contenants
- ✓ **Respect des volumes et des poids** maximum autorisés
- ✓ **Respect du règlement intérieur** des déchèteries
- ✓ **Interdiction du chiffonnage**, notamment en déchèteries
- ✓ **Interdiction des dépôts sauvages**

Les **infractions constatées** pourront donner lieu à :

- ✗ l'établissement de **procès-verbaux**
- ✗ l'engagement de **poursuites** devant les tribunaux compétents
- ✗ la **facturation** de la réparation du dommage ou du préjudice subi



INFOS +

Toutes les règles sont consultables dans l'arrêté métropolitain du 24 février 2017 sur montpellier3m.fr/villebelle

- + La Brigade propreté et incivilités intervient depuis le 1^{er} janvier 2018 sur la ville de Montpellier afin de constater les infractions aux règles fixées par l'arrêté métropolitain relatif à l'organisation des modalités de collecte des déchets.
- + Elle est également compétente en matière de propreté des espaces publics (mégots, déjections canines, chewing-gum, etc.).
- + Sur les 30 autres communes, le pouvoir de police du maire s'exerce.

QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS ?

LE VERRE

À partir des 10 000 tonnes de verre collectées dans la Métropole, la verrerie de Vergèze produit du verre à 90 % recyclé et réalise 20 % d'économie d'énergie.

Une fois triée, une bouteille en verre redevient une bouteille en verre. Ce matériau se recycle à 100 %.

Son recyclage permet d'économiser des matières premières et de l'énergie.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Le centre de tri DEMETER a traité 24 500 tonnes de déchets recyclables en 2018, issus de l'ensemble du territoire métropolitain.

Les différents matériaux collectés sont triés par catégorie (plastique, papier, carton, acier, aluminium) et servent ensuite à fabriquer de nouveaux objets : vélo, pull polaire, oreiller, casserole, boule de pétanque, papier absorbant, arrosoir...

DÉCHÈTERIE

Plus de 70 % des déchets que vous déposez en déchèterie sont triés et recyclés. Notamment, les déchets électriques et électroniques suivent une filière spécifique pour être réparés, réutilisés ou recyclés.

LES BIODÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

L'unité de méthanisation AMETYST traite 100 % des biodéchets et des ordures ménagères de la Métropole, soit 130 000 tonnes de déchets par an. Ils sont déchargés, triés et méthanisés dans des zones distinctes.

La méthanisation transforme les biodéchets et la matière organique contenue dans les déchets ménagers résiduels en énergie renouvelable (biogaz). 2 400 logements de l'éco-quartier des Grisettes à Montpellier sont ainsi chauffés.

Les matières organiques sont également transformées en matériau recyclable (28 000 tonnes de compost en 2018). 4 tonnes de biodéchets sont nécessaires pour produire 1 tonne de compost valorisée en agriculture.

TEXTILES ET OBJETS

Le don d'objet à des associations et entreprises solidaires (telles qu'EMMAÛS, ERCA) permet de réduire les déchets tout en favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire locale.

COMMENT PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS ?

| | | | | |
|------------------------------|--|---|--|--|
| <h1>10 petits gestes...</h1> | 1  Limitez les emballages : 26 kg de déchets en moins* ! | 2  Préférez les éco-recharges : 1 kg de déchets en moins* ! | 3  Produisez votre compost : 40 kg de déchets en moins* ! | |
| | 4  Imprimez moins : 6 kg de déchets en moins* ! | 5  Utilisez un Stop Pub : 15 kg de déchets en moins* ! | 6  Donnez vos anciens vêtements : 2 kg de déchets en moins* ! | 7  Préférez les cabas ou sacs réutilisables : 2 kg de déchets en moins* ! |
| | 8  Réparez vos appareils : 16 à 20 kg de déchets en moins* ! | 9  Achetez en vrac : 2 kg de déchets en moins* ! | 10  Adoptez les gestes simples au quotidien : 29 kg de déchets en moins* ! <small>* estimation par personne et par an</small> | <h1>... pour réduire d'un quart mes déchets</h1> |

L'ensemble de ces gestes permet d'économiser jusqu'à 143 kg par an, soit environ 1/4 de la production individuelle de déchets.

INFOS +

LE SAVIEZ-VOUS ?

En moyenne, chaque habitant de la Métropole produit près de 600 kg de déchets par an dont 250 kg de déchets résiduels (poubelle grise). La lutte contre le gaspillage alimentaire couplée à la pratique du compostage (individuel ou collectif) permet de réduire d'environ 80 kg le volume de sa poubelle grise.

Des questions sur vos déchets ? Nous vous guidons !

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR
LES MODALITÉS DE COLLECTE AUPRÈS DE

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ

N° gratuit 0 800 88 11 77 depuis un poste fixe
montpellier3m.fr/villebelle

DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

Les dépôts de déchets au sol en dehors
des contenants prévus à cet effet et les dépôts
d'encombrants sur le domaine public sont interdits.

Montpellier Méditerranée Métropole
vous remercie pour votre geste écocitoyen.
Il préserve la planète, donc notre cadre de vie.



MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

montpellier3m.fr

BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVÉRUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLIÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÉZÉRY
SAINT GENIÈS DES MOURGUES
SAINT GEORGES D'ORQUES
SAINT JEAN DE VÉDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

